



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

16276-F

Distr.
LIMITEE

IPCT.27 (SPEC.)
7 mai 1987

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Réunion préparatoire mondiale
en vue de la Première Consultation
sur l'industrie de la pêche
Mexico (Mexique), 26-29 janvier 1987

QUESTIONS QUI POURRAIENT ETRE TRAITÉES LORS DE
LA PREMIERE CONSULTATION SUR L'INDUSTRIE DE LA PECHE*

Document établi par le Secrétariat de l'ONUDI

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 4	3
Chapitre		
I. IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE DE LA PECHE	5 - 7	4
II. LA ZONE ECONOMIQUE EXCLUSIVE (ZEE) ET SON IMPACT SUR LE SECTEUR	3 - 15	4
III. PECHERIES INDUSTRIELLES ET PETITES PECHERIES	16 - 25	6
IV. PRINCIPAUX PROBLEMES DE L'INDUSTRIE DE LA PECHE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	26 - 87	8
A. Aménagement des pêches	26	8
B. Flottes de pêche	27 - 44	9
C. Infrastructure des installations portuaires et de manutention	45 - 48	13
D. Traitement	49 - 72	13
E. Commercialisation intérieure	73 - 74	19
F. Commerce international	75 - 87	20
Notes		23

Distr. LIMITEE

IPCT.27(SPEC.)/Corr.1
13 mai 1987

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion préparatoire mondiale
en vue de la première Consultation
sur l'industrie de la pêche
Mexico (Mexique), 26-29 janvier 1987

QUESTIONS QUI POURRAIENT ETRE TRAITEES
LORS DE LA PREMIERE CONSULTATION SUR L'INDUSTRIE DE LA PECHE

Rectificatif

Page 4, paragraphe 8

A l'avant-dernière ligne, remplacer "15" par "117".

INTRODUCTION

1. A sa dix-neuvième session, en mai 1985, le Conseil du développement industriel de l'ONUDI a décidé d'inscrire la première Consultation sur l'industrie de la pêche dans le programme des consultations prévues pour l'exercice biennal 1986-1987. Conformément à cette décision, la première Consultation sur l'industrie de la pêche se tiendra à Gdansk (Pologne) du 1er au 5 juin 1987, et sera placée sous le patronage conjoint de l'ONUDI et de la FAO.
2. En vue de cette consultation, des réunions préparatoires se sont tenues en 1986 en Afrique et en Amérique latine afin d'examiner la situation de l'industrie de la pêche dans les régions intéressées, d'identifier les contraintes auxquelles est soumis le développement de ce secteur et de déterminer les questions qui, pour ladite région, revêtent un intérêt prioritaire et devront être examinées à la Réunion préparatoire mondiale.
3. La Réunion préparatoire mondiale se tiendra à Mexico du 26 au 29 janvier. Elle sera organisée en étroite coopération avec la FAO et sera convoquée sur l'invitation du Gouvernement du Mexique.
4. Le présent document traite de la situation de l'industrie de la pêche dans les pays en développement, en insistant particulièrement sur les contraintes qui font obstacle au développement de ce secteur et sur les questions qui pourraient être soumises à la Consultation. Il utilise les conclusions et les recommandations des réunions préparatoires régionales et des études régionales préparées par l'ONUDI à cette occasion 1/.

I. IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE DE LA PECHE

5. Dans plusieurs pays en développement où les activités de pêche sont en expansion, l'industrie des pêcheries représente plus de 5 % du PIB. Bien qu'il soit difficile, faute de données statistiques, de déterminer avec précision la valeur ajoutée dans ce secteur, l'expérience acquise par un certain nombre de pays industrialisés - et de pays en développement - montre que la croissance du secteur des pêcheries stimule le développement de nombreux autres secteurs : transports, constructions navales, réparations et maintenance, fabrication de glace, réfrigération et congélation, production d'aliments pour animaux, conditionnement, etc. Etant donné ces relations intersectorielles, l'impact du secteur des pêcheries est beaucoup plus grand que ne le laissent penser les statistiques portant sur les prises et la transformation.

6. On a à maintes reprises souligné que le secteur des pêcheries était grand créateur d'emplois. Selon des estimations en provenance de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ^{2/}, l'industrie de la pêche emploierait directement 16 millions de personnes alors que la pêche en ferait vivre quelque 100 millions, le plus souvent dans des collectivités se consacrant à la pêche artisanale dans les pays en développement.

7. Le poisson est une importante source de protéines et représente 16 % de la production mondiale de protéines animales. Il joue un grand rôle dans l'alimentation des pays qui ne peuvent que difficilement se procurer des protéines en provenance d'autres sources. Dans les pays en développement, la consommation varie beaucoup suivant les pays et à l'intérieur d'une même région. En Asie, par exemple, elle est importante en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande, mais faible en Chine et en Inde. En Afrique, le Sénégal, le Ghana et le Libéria figurent parmi les principaux consommateurs, tandis que la consommation est faible au Maroc et dans d'autres Etats côtiers. En Amérique latine, la consommation de poisson n'est pas une habitude bien enracinée et elle est relativement faible, même dans les pays possédant un secteur de la pêche important comme l'Equateur et l'Argentine.

II. LA ZONE ECONOMIQUE EXCLUSIVE (ZEE) ET SON IMPACT SUR LE SECTEUR

8. Selon l'ancien droit de la mer, chacun pouvait se livrer à la pêche jusqu'à une distance de 6 à 12 milles marins de la côte. Les ressources communes étaient pratiquement ouvertes à la libre concurrence. Ce sont les pays de l'Amérique latine - en particulier, le Chili, l'Equateur et le Pérou - qui ont les premiers adopté le principe d'une zone économique exclusive s'étendant jusqu'à 200 milles marins au large des côtes lorsque, dans la Déclaration de Santiago (18 août 1952), ils ont étendu l'exercice de leurs droits souverains à la largeur d'une telle zone. A partir de cette date, la question a fait le principal objet des Conférences sur le droit de la mer jusqu'à ce que la troisième Conférence établisse définitivement le principe que "les Etats côtiers ont des droits souverains aux fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles" dans la Zone économique exclusive. Le nouveau droit de la mer, qui codifie le régime juridique de la Zone économique exclusive, a été adopté en 1982 alors qu'il portait la signature de 15 pays; il a maintenant le statut de législation internationale de facto ^{3/}.

9. Jusqu'en 1974-1976, quand le projet du nouveau droit de la mer a été généralement accepté, des flottes de pêche étrangères se livraient à l'exploitation régulière des ressources naturelles situées dans les eaux des pays côtiers, à un moment où la technologie de la pêche connaissait un développement rapide (sonar de détection du poisson, machines à fileter, etc.), de même que les flottes de grande pêche de pays tels que le Japon, l'Union soviétique, la Pologne, l'Espagne, le Portugal, le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne.

10. Avec la nouvelle législation, la structure des pêcheries internationales a si profondément changé que les pays côtiers ont avantage à exploiter des ressources sur lesquelles ils ont maintenant des droits souverains. Bien des pays en développement qui détiennent aujourd'hui ces droits ne sont cependant pas en mesure de tirer parti de la nouvelle situation. C'est pourquoi nombre d'entre eux ont conclu des accords avec d'autres pays qu'ils autorisent à accéder à leurs zones de pêche, soit à titre de coentreprises, soit en échange de divers avantages économiques tels que primes ou privilèges commerciaux ^{4/}. On peut toutefois penser que, à longue échéance, la majorité des pays côtiers suivront des politiques telles que les flottes étrangères soient remplacées par des flottes nationales.

11. Pour évaluer l'effet de l'extension de la ZEE dans les pays en développement, il faut savoir que dès le début des années 60, les pays en développement comptaient pour 46 % des prises mondiales qui s'élevaient au total à 39,5 millions de tonnes en 1960. Leur part a augmenté au cours des 10 années suivantes pour atteindre 50 % au moment du boom de l'anchois péruvien. Après l'effondrement de l'anchois, leur part est tombée à 43 % pour reprendre ensuite lentement et atteindre à nouveau près de 50 % en 1985, sur un total de 84 millions de tonnes.

12. On prévoyait que l'extension de la ZEE profiterait surtout aux pays dont les eaux territoriales étaient fréquentées par d'importantes flottes de pêche étrangères. C'était le cas dans le sud-ouest de l'Atlantique pour l'Argentine, dans le sud-est de l'Atlantique pour l'Angola et la Namibie, dans le centre-est de l'Atlantique pour le Maroc et la Mauritanie et, dans le nord-est du Pacifique et le nord-ouest de l'Atlantique, pour les Etats-Unis et le Canada. Pourtant, les pays qui arment des flottes de grande pêche importantes ont non seulement maintenu le niveau de leurs prises mais l'ont même considérablement augmenté. Le Japon a conservé sa première place mondiale et a réussi, après avoir initialement souffert du contre-coup de l'application de la ZEE, à porter ses prises de 9,7 millions de tonnes en 1976 à 12,1 millions de tonnes en 1985. L'URSS et la République de Corée ont, respectivement, vu passer leurs prises de 9,3 millions de tonnes et 2 millions de tonnes en 1980 à 10,3 millions de tonnes et 2,6 millions de tonnes en 1985, seule l'Espagne enregistrant une diminution pour tomber de 1 450 000 tonnes en 1976 à 1,2 million de tonnes en 1985.

13. La situation s'est nettement améliorée pour les pays développés avec l'extension de la ZEE. Celle-ci, pour le Canada, l'Islande, la Norvège et les Etats-Unis, s'est traduite par une élimination de la concurrence étrangère pour les ressources de leur ZEE et par une augmentation de leurs prises. Aux Etats-Unis, la production de poisson, d'abord inchangée de 1960 à 1975, a nettement augmenté au cours des 10 dernières années. On doit peut-être y voir l'effet de la mise en vigueur de la ZEE car, depuis quelques années, les Etats-Unis ont adopté une politique de réduction progressive des prises des flottes de pêche étrangères dans leurs eaux nationales, d'abord par des coentreprises puis par un développement

de l'exploitation des ressources de la ZEE par leur flotte de pêche nationale. Il en a résulté une augmentation des prises qui sont passées de 2,7 millions de tonnes en 1972 à 4 990 000 tonnes en 1985.

14. Les pays en développement ont enregistré une augmentation considérable de leurs prises au cours des dernières années. Entre 1980 et 1985, cette augmentation a été de 8,4 millions de tonnes (25 %) contre une augmentation de 4,2 millions de tonnes pour les pays développés (11 %). Cette croissance est inégalement répartie. Certains pays comme le Chili, l'Argentine, l'Equateur, le Mexique, le Maroc, la Mauritanie, l'Indonésie ont considérablement accru leurs prises et de nombreux petits Etats insulaires du sud-ouest du Pacifique ont enregistré des gains appréciables. D'autres pays disposant d'un potentiel considérable n'ont pas beaucoup progressé faute de disposer d'une flotte de pêche, d'infrastructure industrielle et de moyens de commercialisation suffisants.

Tableau 1

Prises par groupes économiques
(en millions de tonnes)

	<u>1960</u>	<u>1965</u>	<u>1970</u>	<u>1975</u>	<u>1980</u>	<u>1985</u>
Pays développés	21,2	27,8	32,8	37,0	38,2	42,4
Pays en développement	18,3	24,9	32,3	28,5	33,6	42,0
Total	39,5	52,7	65,1	65,5	71,8	84,4

Source : FAO.

15. On estime, sur la base des tendances actuelles en matière de prix relatifs et d'accroissement démographique, que la demande mondiale de poisson atteindra en l'an 2000 environ 114 millions de tonnes. Suivant ces projections, la demande devrait augmenter plus rapidement dans les pays en développement que dans les pays développés, pour atteindre au total 60 millions de tonnes contre 54 millions de tonnes pour les pays développés 5/. Les estimations du volume possible des prix varient. Suivant une source 6/, elles pourraient être portées à 120 millions de tonnes par une amélioration de la gestion des ressources surexploitées et un développement de la pêche des stocks actuellement sous-exploités. On ajoutera qu'une augmentation du prix réel du poisson résultant d'un accroissement de la demande pourrait développer la consommation d'espèces moins recherchées ou pourrait détourner de l'utilisation non alimentaire de certaines espèces, car 30 % environ de la production mondiale sont actuellement transformés en farine de poisson.

III. PECHERIES INDUSTRIELLES ET PETITES PECHERIES

16. Etant donné les droits que les pays en développement peuvent maintenant exercer sur leurs ressources halieutiques, les discussions portent une fois de plus sur le rôle des petites pêcheries (ou pêcheries artisanales et semi-industrielles). Dans de nombreux pays, elles assurent une part importante de la production de poisson. Tel est particulièrement le cas en Afrique et dans certains

pays d'Asie et, dans une moindre mesure, en Amérique latine. Comme nous le verrons plus loin, les petites unités de pêche comptent pour 68 % des prises nationales débarquées en Afrique de l'Ouest et dans la région du COPACE, exception faite du Maroc et du Nigéria. En Indonésie, le secteur des pêches, essentiellement constitué par des petites pêcheries artisanales, est un grand créateur d'emploi avec une main-d'oeuvre totale de 3 millions de personnes, soit 5 % de la main-d'oeuvre nationale. En Inde, l'industrie de la pêche assure la subsistance de 1,3 million de personnes et, aux Philippines, elle est la principale source de revenus pour 450 000 personnes environ.

17. Qu'entend-on par pêcheries industrielles et par petites pêcheries ? Par pêcheries industrielles on entend généralement les pêcheries de grande dimension dont toute la production va sur le marché et dont les activités peuvent s'exercer en eau profonde. Par petites pêcheries on entend les activités des petits bateaux de pêche presque dépourvus de dispositifs mécaniques, avec ou sans moteur et ne s'écartant pas des côtes. Le produit des petites pêcheries est en grande partie destiné à la consommation humaine immédiate, bien qu'il arrive, comme au Sénégal, que des petites entreprises de pêche approvisionnent des usines de traitement travaillant pour les marchés étrangers. La distinction entre les pêcheries industrielles ou grandes pêcheries et les petites pêcheries n'est qu'une simplification commode, étant donné le flou de la ligne de partage. La pêche industrielle peut aussi avoir lieu dans des zones côtières que pourraient couvrir de petites pêcheries.

18. De toute façon, il est clair que les problèmes de développement sont différents. Les pêcheries industrielles exigent de gros investissements (un thonier sennear moderne de 80 mètres coûte jusqu'à 10 millions de dollars, et ses frais d'exploitation annuels peuvent atteindre 2 millions de dollars), leurs dépenses d'énergie sont élevées et elles ont besoin d'un personnel très compétent, qu'il s'agisse des équipages, des techniciens ou des gestionnaires. Elles demandent aussi des installations d'appui dont les pays en développement disposent rarement : infrastructure et services portuaires, réparation des navires, etc. Néanmoins, lorsque les ressources suffisent, elles permettent d'intéressantes économies d'échelle.

19. En ce qui concerne les ressources, le principal problème qui se pose aux pêcheries industrielles semble être le suivant : comme elles demandent des stocks de poissons constants et abondants, la façon imprévisible dont migrent certaines espèces leur fait courir un risque sérieux. Etant donné que les grands navires de pêche doivent couvrir de grandes distances et conserver leurs captures pendant de longues périodes de temps, on a mis au point des navires-usines pourvus d'équipements très perfectionnés de conservation et de transformation.

20. On trouve dans les petites pêcheries toute une gamme d'embarcations, du canot à voile au petit navire. En 1980, les petites pêcheries employaient 8 millions de pêcheurs, contre 450 000 pêcheurs dans les pêcheries industrielles, et le volume total de leurs prises était équivalent à celui des pêcheries industrielles 7/.

21. Dans le cas de la pêche côtière, si on laisse de côté les considérations sociales, les calculs économiques semblent favorables aux petites pêcheries dont les bateaux s'adaptent facilement aux modifications de la composition des ressources. De plus, des frais de maintenance peu élevés et une consommation réduite de combustible les rendent particulièrement économiques. Des études montrent que, pour chaque calorie de poisson, les petites pêcheries utilisent cinq fois moins de combustible que les pêcheries industrielles océaniques.

22. De surcroît, la construction et l'entretien des bateaux et des équipements peuvent s'effectuer localement, avec une dépense minimale de devises. Ajoutons encore que la formation à dispenser pour que de nouvelles techniques rendent plus efficaces les petites pêcheries est beaucoup moins poussée et coûte beaucoup moins cher que dans le cas des pêcheries industrielles. Pour de nombreux pays africains, la solution à promouvoir semble être la petite pêcherie.

23. Parmi les problèmes auxquels doivent faire face les petites pêcheries, le principal semble être l'absence d'une infrastructure adéquate de débarquement, de manutention, de conservation et de distribution. Cela tient au fait que les petits pêcheurs ne peuvent disposer de crédits consentis à des termes et à des conditions compatibles avec la faiblesse de leur position économique 8/.

24. Dans le passé, les conflits entre le secteur des grandes pêcheries et celui des petites pêcheries étaient bénins et ponctuels puisque les ressources océaniques étaient relativement sous-exploitées et que les grands navires pouvaient pêcher près des côtes des pays étrangers. La situation a complètement changé avec l'apparition, ces 30 dernières années, de flottes de pêche de beaucoup plus grandes dimensions qu'auparavant et avec l'extension de la Zone économique exclusive. Aujourd'hui, les conflits entre flottes océaniques et flottes côtières sont beaucoup plus fréquents.

25. En résumé, une grande partie du potentiel des pays en développement en matière de pêche se trouve dans la zone de pêche côtière, la meilleure option paraissant la pêche artisanale ou la petite pêcherie. De toute façon, il est impossible à la pêche artisanale de se livrer à la pêche hauturière et les pouvoirs publics ont intérêt à prévenir les chevauchements entre pêche artisanale et grande pêche. Le nouveau droit de la mer qui donne aux gouvernements des pays côtiers la juridiction sur leurs ressources et sur leur exploitation offre l'occasion de rationaliser la gestion des ressources en question.

IV. PRINCIPAUX PROBLEMES DE L'INDUSTRIE DES PECHEES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

A. Aménagement des pêches

26. Selon les projections établies par la FAO, la demande de poisson pourrait se situer entre 113 et 125 millions de tonnes en l'an 2000. Pour faire face à cette demande, il faudrait porter l'exploitation des pêcheries en mer et dans les eaux intérieures au-dessus du niveau actuel de 85 millions de tonnes 9/. A ce propos, il est indiqué que "l'aménagement est une base essentielle d'un développement rationnel et soutenu des pêches" et que, "même lorsqu'il est possible d'accroître les prises, un développement mal planifié risque de conduire à la surexploitation" 10/. La Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches a approuvé une série de principes et de pratiques à adopter en vue d'un aménagement rationnel et d'une utilisation optimale des ressources de poisson 11/.

B. Flottes de pêche

27. L'importance des flottes hauturières étrangères est une caractéristique frappante des flottes de pêche en Afrique; en 1981, elles comptaient en effet pour 58 % du total des prises de Gibraltar au Congo. Les principaux pays pratiquant la pêche hauturière au large des côtes africaines sont l'URSS et l'Espagne, suivies par la République démocratique allemande, la Corée, la Pologne, la Roumanie, la France, la Bulgarie et un certain nombre d'autres pays dont les prises sont moins importantes. De nombreuses flottes exercent leurs activités dans le cadre de coentreprises de caractère très divers.

28. Pour l'ensemble de la côte atlantique, l'évolution des prises respectives de la pêche locale et de la pêche hauturière a été la suivante :

Tableau 2

Prises de la pêche hauturière et de la pêche locale
sur la côte atlantique

	<u>1970-74</u>	<u>1975-79</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>
Centre-est atlantique (1 000 tonnes)	3 079	3 377	3 432	3 238	3 026	2 812
Pêche hauturière (%)	62,8	62,4	62,6	57,3	56,2	51,1
Pêche locale (%)	37,2	37,6	37,4	47,2	43,8	48,9
Sud-est atlantique (1 000 tonnes)	2 750	2 750	2 170	2 029	2 359	2 348
Pêche hauturière (%)	37,8	55,9	57,3	58,9	60,9	55,8
Pêche locale (%)	62,2	44,1	42,7	41,1	39,1	44,2

Source : FAO.

29. Les prises totales sont demeurées relativement stables au cours des années, tandis que les flottes de grande pêche réduisaient sensiblement leurs activités au large de la côte africaine par suite de l'augmentation générale des coûts de production. La baisse du prix du pétrole pourrait relancer ces activités.

30. Les flottes des pays africains entraînent pour 42 % dans le total des prises en 1981 sur les côtes de l'Afrique occidentale. L'importance des bateaux "semi-industriels", "industriels" et de petit tonnage varie d'un pays à l'autre. Il est intéressant de constater que, dans la région du COPACE - exception faite du Maroc et du Nigéria - 68 % des prises de poisson de mer débarquées sont imputables à des unités de pêche "traditionnelles", ce par quoi il faut entendre des bateaux de petit tonnage ou artisanaux. D'après les renseignements disponibles, la participation du secteur des petites unités de pêche est encore plus importante dans le reste du continent africain que dans la zone du COPACE.

31. Les renseignements disponibles sur les flottes nationales industrielles et semi-industrielles sont incomplets. Il semble qu'il y ait au minimum 1 550 chalutiers, 110 thoniers, 1 650 petits chalutiers, 420 sardinières et 630 bateaux "divers". En général, les unités industrielles et semi-industrielles sont vieilles - de 15 à plus de 25 ans - et proviennent dans une large mesure, mais sans qu'il soit possible de préciser, du marché des navires d'occasion des pays d'Europe. Les techniques de pêche employées sont diverses et font intervenir l'emploi de fibres synthétiques et de chaluts de grandes dimensions. Moins de 200 bateaux des pays riverains sont dotés d'installations de congélation; quelques chalutiers peuvent produire de la glace et le reste, soit les deux tiers, embarque de la glace.

32. L'expérience acquise en Afrique montre que, un peu partout, de petites unités, telles que les pirogues ou les petits canots, atteignent des niveaux de productivité élevés et sont capables de mettre à profit des perfectionnements qui accroissent leur productivité, par exemple des moteurs, des installations pour la conservation de la pêche, des engins de pêche perfectionnés, etc. Ce dernier facteur paraît commun à la plupart des entreprises de pêche de petite envergure où le manque d'installations de conservation au froid à bord et pour le transport vers les marchés constitue l'un des goulets d'étranglement de la production et de la commercialisation.

Asie

33. Dans la plupart des pays d'Asie, les lieux de pêche traditionnels semblent surexploités. Cette surexploitation des zones côtières se constate en Chine et en Thaïlande, qui possèdent une flotte de pêche importante, aussi bien qu'en Inde, en Indonésie, aux Philippines et dans d'autres pays où une partie importante des prises annuelles est assurée par des petites pêcheries et des pêcheries artisanales. Les gouvernements encouragent donc la modernisation de la flotte de pêche pour diversifier l'origine des débarquements et atténuer la surexploitation des zones côtières.

34. L'importance des petites pêcheries varie suivant les pays. En Indonésie, les petites pêcheries sont absolument prédominantes et assurent 98 % des prises totales. En 1984, le nombre des bateaux de pêche s'élevait à 313 640 et, malgré une augmentation relative du nombre des bateaux à moteur, la flotte de pêche est en majorité constituée de bateaux à voile. Les bateaux de pêche à moteur représentent seulement 18 % de la flotte nationale de pêche. La situation est analogue aux Philippines où 60 % de la production de poisson de mer est assurée par des bateaux de pêche de moins de 3 TJB. En Inde, malgré une augmentation importante du nombre des bateaux à moteur qui s'élève à 19 000, il existe 140 000 bateaux non motorisés dont 40 000 sont de simples barques en planches, 26 400 des pirogues et 73 400 des catamarans.

35. En raison de l'importance sociale des petites pêcheries, beaucoup de gouvernements ont choisi de moderniser la flotte de ce secteur de la pêche par une motorisation des bateaux, une amélioration des engins de pêche et des méthodes de manutention. En Inde par exemple, l'adaptation de moteurs hors-bord sur des pirogues a été un succès. On s'est également efforcé de mettre au point des bateaux de pêche meilleur marché et plus robustes, en utilisant le bois ou en introduisant la construction en ferro-ciment et en fibre de verre.

36. Les capacités de construction de bateaux de pêche de plus grande taille sont très inégalement réparties dans la région. La Chine, par exemple, possède 100 chantiers d'Etat pour la construction de bateaux de pêche qui ont une production annuelle de 100 chalutiers en acier de 300 TJB en moyenne et qui peuvent produire des moteurs et des équipements de pêche par l'arrière de même que des treuils, des guindeaux, et des appareils électroniques ou d'aide à la pêche et à la navigation. La Thaïlande, par contre, possède seulement un chantier capable de construire des unités de pêche en acier. Pour les bateaux plus importants, la région doit s'adresser au Japon, à la Corée ou à des pays extérieurs.

37. Les techniques de manutention du poisson semblent être médiocres dans la plupart des pays. Quelques-uns seulement des grands bateaux de pêche possèdent des cales à poisson isolées et réfrigérées. Le prix élevé de la glace fait que celle-ci est seulement utilisée pour les espèces de valeur commerciale importante qui sont généralement triées et emballées dans la glace à bord avant leur débarquement. Il y a beaucoup à faire pour améliorer l'utilisation des glacières.

Amérique latine

38. Les renseignements dont nous disposons ne permettent pas de dresser un tableau général de la situation des flottes de pêche dans la région. On peut dire, néanmoins, que plusieurs pays d'Amérique latine ont considérablement développé leur flotte de pêche industrielle au cours des années 70. Le Chili, par exemple, a investi des sommes importantes dans sa flotte industrielle, dont le tonnage est passé de 25 984 TJB en 1970 à 73 601 TJB en 1981. Elle comprend actuellement 350 unités, dont 11 bateaux-usines. Cette flotte a un âge moyen de 10-12 ans, mais elle fait actuellement l'objet d'une refonte complète comportant l'installation d'équipements modernes. La flotte de pêche industrielle péruvienne a beaucoup augmenté au début des années 70, sa capacité passant de 13 000 TJB en 1970 à 73 000 TJB en 1973, mais le changement de la composition des ressources halieutiques a imposé sa modification et sa réduction à 61 700 TJB en 1980 et 35 916 TJB en 1981.

39. Le climat et des variations saisonnières importantes (différence très marquée entre la saison sèche et la saison des pluies) provoquent, dans beaucoup de cas, une stagnation de certaines productions. Des communautés de pêche entières doivent s'adonner à des activités complètement différentes pendant la partie de l'année où la pêche et/ou le traitement deviennent impossibles avec les moyens dont elles disposent. Cette situation peut arriver à inhiber tout effort d'amélioration des moyens de production et des techniques de manutention.

40. Les investissements en bateaux de pêche ont également été considérables en Argentine. Sa flotte de pêche comprend actuellement 466 unités d'une capacité théorique de 1,4 million de TJB qui, en réalité, permet seulement des prises d'environ 830 000 tonnes par an. L'âge moyen de cette flotte est de 20 ans, de 19 ans pour les 122 unités de la pêche conventionnelle au "poisson frais" qui approvisionnent les navires frigorifiques, 13 ans pour les navires congélateurs et les navires-usines et de 30 ans pour la flotte côtière. Cette dernière comprend la flotte de pêche locale composée de 68 unités construites pour la plupart entre 1947 et 1960. L'âge de la flotte semble être un obstacle important au développement de l'industrie de la pêche en Argentine.

41. D'autres pays ont également augmenté considérablement leurs moyens de pêche. Le Brésil, entre 1975 et 1983, a doublé sa flotte qui est passée de 50 474 à 99 595 TJB. En Uruguay, cette augmentation a fait passer la flotte de 3 401 TJB en 1970 à 16 830 TJB en 1981. C'est le Mexique qui, semble-t-il, possède la flotte de pêche industrielle la plus importante de la région avec 324 032 TJB 12/.

42. Le développement de la flotte de pêche n'a été assuré qu'en partie par la construction locale. Quelques bateaux ont été construits dans la région, mais la presque totalité de la flotte océanique est composée d'unités importées. Depuis quelques années, certains pays ont construit ou prévoient de créer des installations de construction et de réparation navales. Dans certains cas, notamment au Brésil, des investissements importants ont été engagés dans ce secteur de telle sorte que la construction navale est devenue une activité exportatrice importante.

43. Il est intéressant, à cet égard, de rappeler les conclusions et recommandations de la Réunion d'experts sur le développement des petits ateliers de construction et de réparation navales pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui s'est tenue à La Havane du 9 au 12 novembre 1982 13/. Ces experts ont conclu que la situation de l'industrie de la construction et de la réparation navales dans la région était très variable suivant les pays tant en ce qui concerne les formules de développement adoptées que les résultats obtenus. Les experts ont également relevé que les obstacles qui s'opposaient au développement de l'industrie de la construction et de la réparation navales étaient les suivants :

- Faible niveau de développement des industries auxiliaires;
- Pénurie de personnel qualifié dans le domaine de la planification, de la technique et de la gestion et mauvaise utilisation de ce type de personnel, quand il en existait, dans certains pays de la région;
- Equipement insuffisant de la plupart des chantiers;
- Absence de programmes d'entretien pour les navires en exploitation;
- Normalisation insuffisante des équipements, des méthodes de calcul, etc.

44. Les participants ont recommandé aux gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de mettre en place, avec l'aide d'organisations régionales et internationales, un programme de coopération pour la construction et la réparation des petits navires, notamment des navires de pêche. Le programme de coopération proposé pourrait notamment porter sur les activités suivantes :

- Définition de mécanismes concrets de coopération entre les pays de la région;
- Recherche et distribution d'information scientifique et technique sur l'évolution actuelle de la construction et de la réparation navales dans le monde.

C. Infrastructure des installations portuaires et de manutention

45. L'attention insuffisante portée jusqu'ici par les gouvernements d'Amérique latine aux activités de pêche est illustrée par l'absence d'infrastructure portuaire et de systèmes de commercialisation appropriés au stade de la vente au débarquement. En outre, lorsque des investissements importants ont été effectués dans ce domaine, il n'y a pas eu de concertation avec les futurs utilisateurs qui n'ont ainsi pas pu profiter pleinement des moyens mis à leur disposition, comme on peut le voir avec les grands terminaux de pêche construits au Pérou et les appontements de déchargement à l'intention des pêcheries artisanales en Amazonie brésilienne.

46. La capacité portuaire insuffisante est une caractéristique commune à la plupart des pays d'Afrique. Les activités de pêche sont concentrées dans un grand port et, dans le meilleur des cas, un ou deux ports secondaires, alors qu'on peut trouver le long de la côte des sites se prêtant fort bien à l'installation de débarcadères simples qui pourraient permettre la création d'un réseau de points de débarquement desservant de petites unités de pêche. Cela n'exclut pas l'existence d'installations de réfrigération surdimensionnées ou de ports inutilisés.

47. Le plein développement des activités de pêche exige des installations côtières pour l'armement des bateaux et la préparation des engins de pêche, et pour la réception du poisson à traiter. Les pêcheries industrielles exigent des installations plus importantes et plus complexes, mais les établissements artisanaux et semi-industriels peuvent en partager l'utilisation. Les installations requises comprennent : une installation de halage pour la réparation et l'inspection des petites unités, des docks et des ateliers de réparation pour les bâtiments plus importants, des ateliers pour l'entretien et la réparation des bateaux et des engins de pêche, des entrepôts frigorifiques pour le stockage du poisson frais, des machines à fabriquer de la glace et des entrepôts de glace, des installations d'emballage, des moyens de transports frigorifiques pour la livraison du poisson aux centres de consommation ou aux usines, etc.

48. Divers organismes internationaux estiment que le manque d'infrastructure suffisante à terre constitue l'une des entraves au développement des entreprises artisanales de pêche 14/. Il a été dit que le recours à une technique primitive de manutention et de traitement dans les entreprises de pêche artisanale entraînait des pertes notables et que si les entreprises artisanales et semi-industrielles amélioraient la qualité des installations à terre et les méthodes de commercialisation des entreprises artisanales et semi-industrielles, elles s'assureraient des avantages nets par rapport aux entreprises industrielles en ce qui concerne la pêche côtière. C'est pourquoi il a été proposé que l'investissement nécessaire à l'amélioration des systèmes de manutention et de distribution fasse partie des projets de développement des entreprises de pêche artisanales et semi-industrielles.

D. Traitement

Afrique

49. D'une manière générale, la production à l'échelle industrielle est essentiellement orientée vers l'exportation et concerne le poisson congelé, la conserverie et la fabrication de farine et d'huile de poisson. Les petites entreprises prédominent dans la fabrication de produits séchés, salés et fumés et, en raison

de la médiocrité du système routier disponible pour les transports à grande distance du lieu de pêche aux centres de consommation, le poisson séché et fumé constituera probablement encore pendant assez longtemps en Afrique l'essentiel du commerce 15/.

Tableau 3

	Production totale des pays en développement d'Afrique (en tonnes)
	<u>1983</u>
Poisson frais, réfrigéré et congelé	93 166
Poisson séché, salé et fumé	242 806
Crustacés et mollusques	62 174
Produits et préparations de poisson	105 040
Produits et préparations de crustacés et de mollusques	-
Huiles et graisses	11 519
Farine de poisson	70 493

Source : FAO, Annuaire statistique des pêches, vol. 57, Rome 1984.

50. Le traitement à petite échelle se rencontre dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest. Au Sénégal, il porte sur 80 000 tonnes, réparties entre le braisage, la fermentation et le séchage, avec un peu de fumage. Au Ghana, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire, le fumage est le mode de traitement le plus répandu. Partout ailleurs en Afrique, le séchage et le fumage prédominent. Il existe une grande variété de produits, allant du poisson entier séché au soleil au poisson préparé par une combinaison de séchage au soleil et de séchage à la chaleur sur un feu, avec plusieurs temps de séchage et températures différents. Le séchage au soleil est plus pratique en saison sèche dans les zones sèches allant du Sahel à l'Afrique centrale tandis que le séchage à la chaleur (grillage) est pratiqué à la saison des pluies dans la zone humide allant du secteur côtier au secteur sub-sahélien de l'Afrique de l'Ouest.

51. Le fumage pose un problème d'énergie en raison d'une consommation de bois importante. On s'est efforcé de perfectionner les méthodes de production et, par exemple, plusieurs types améliorés de fours de séchage et de fumage ont été essayés en Afrique tropicale avec des succès divers.

52. Des tentatives ont été faites dans les années 60 et 70 pour introduire le saumurage. Les produits expérimentaux ainsi traités ont reçu localement un bon accueil car leur saveur est meilleure et ils se conservent plus longtemps. Malheureusement, la promotion de cette méthode a été interrompue dans les années 70 par les pénuries de sel dues à la détérioration de la situation en Afrique centrale et de l'Est. Le passage de produits traditionnels à des produits améliorés a en outre été entravé par le système traditionnel de commercialisation et de formation des prix. Sans un effort soutenu de vulgarisation des nouvelles méthodes, les produits traditionnels, avec tous leurs défauts, resteront encore inchangés pendant longtemps.

53. Certains pays d'Afrique de l'Ouest comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont installé depuis quelques années de grandes conserveries, notamment de thon, de sardine et de chinchard. Ceci est en partie la conséquence de la fermeture en France d'un certain nombre de conserveries qui ont été transférées au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Étant donné que les produits exportés par ces conserveries sont admis sur le marché européen en franchise de droits dans le cadre de la Convention de Lomé et sont commercialisés sous des marques bien connues et dans une présentation adaptée aux goûts des consommateurs (notamment en France), ces expériences ont été assez réussies mais leurs perspectives d'avenir sont suspendues à la disponibilité de la matière première.

54. Les petites conserveries travaillant pour le marché local enregistrent des pertes importantes de produits à la suite du gonflement des boîtes dû à la mauvaise fabrication. Il est extrêmement difficile de contrôler la qualité des récipients dans des entreprises dispersées et de petite dimension. Tant que le problème de l'approvisionnement en boîtes vides de qualité fiable ne sera pas résolu, il est certain que cette industrie qui en est encore à ses tout débuts se développera difficilement. On a proposé de créer pour la région une fabrique centrale de boîtes pour approvisionner en boîtes toutes faites ou démontées les petites conserveries. Celles-ci produisent principalement des conserves simples propres seulement à la consommation locale ou à une exportation à bas prix sous un conditionnement non commercial. Il est essentiel que ce secteur de l'industrie du poisson diversifie sa production sous la forme de produits fumés ou prêts à consommer.

55. Il existe maintenant au Ghana, au Libéria, au Nigéria, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, des chaînes d'entrepôts frigorifiques. Les poissons pêchés localement, principalement du thon et des petits poissons pélagiques capturés par les flottes locales et des coentreprises de pêche sont mis en entrepôt frigorifique au lieu de débarquement. Les entrepôts côtiers, néanmoins, sont principalement destinés à l'exportation de thon, de merlu, de sardinelles et de céphalopodes congelés à destination non seulement de pays développés mais aussi d'autres pays africains. Les crevettes sont habituellement congelées et livrées à des entrepôts frigorifiques à terre pour transbordement vers les pays développés.

56. Dans la plupart des pays africains, l'entretien et la réparation des installations frigorifiques posent un sérieux problème en raison de la pénurie de pièces de rechange et de mécaniciens qualifiés. Pour cette raison, le Gouvernement du Mozambique, par exemple, a l'intention de mettre fin à leur développement et de promouvoir des méthodes de traitement moins compliquées telles que le salage et le séchage au soleil. Par contre, certains pays d'Afrique de l'Ouest ont surinvesti dans les installations frigorifiques.

57. Bien que la vente à l'exportation exige une stricte observation des normes de qualité des pays importateurs, une insistance excessive sur la qualité des produits pourrait compromettre le développement harmonieux de l'industrie. Le contrôle de la qualité des produits traditionnels devrait viser plutôt à protéger les consommateurs en améliorant l'hygiène et la salubrité des produits qu'à améliorer leur présentation.

58. Les gouvernements devraient également promouvoir l'amélioration des méthodes et de la technologie du secteur des petites pêcheries. Le principal problème, à cet égard, est le manque de personnel qualifié, notamment de moniteurs capables de faire acquérir de nouvelles connaissances aux pêcheurs sans froisser la susceptibilité des communautés rurales. La solution évidente est la mise en place d'un programme de formation efficace.

59. La distribution des produits frais et des produits transformés pose un certain nombre de problèmes techniques simples et qu'il est possible de résoudre par une modification des moyens utilisés. Les produits frais sont rarement transportés dans des camions frigorifiques. Sur les marchés, ces produits sont le plus souvent stockés dans de vieux réfrigérateurs sans alimentation électrique utilisés comme glacières. Il est plus facile de résoudre ces problèmes en améliorant les conditions de crédit consenties pour l'achat d'équipements que par un progrès technique. En ce qui concerne la pêche intérieure, on a remarqué au Congo une solution originale qui serait peut-être applicable ailleurs : dans les camps de pêche éloignés de leurs bases, les pêcheurs disposent de réfrigérateurs à pétrole pour stocker le poisson avant son expédition vers la ville par la rivière.

Asie

Tableau 4

Production totale des pays
en développement d'Asie
(en tonnes)

	<u>1983</u>
Poisson frais, réfrigéré et congelé	1 298 912
Poisson séché, salé et fumé	2 432 364
Crustacés et mollusques	341 281
Produits et préparations de poisson	329 209
Produits et préparations de crustacés et de mollusques	159 588
Huiles et graisses	3 132
Farine de poisson	446 875

Source : FAO.

60. A l'exception des pays comme la Thaïlande dont l'industrie est essentiellement tournée vers l'exportation, le poisson est principalement utilisé sous la forme de poisson séché, salé et fumé.

61. En Chine, près de 50 % des prises totales sont encore séchés et séchés/salés. Ces produits sont traités de la manière traditionnelle par séchage à l'air et/ou au soleil. Les grandes usines de production de poisson emploient également le séchage artificiel dans des chambres ou des tunnels chauffés.

62. En Indonésie, le traitement du poisson pour le marché intérieur est essentiellement assuré par des entreprises artisanales, qui traitent 46 % du poisson commercialisé sur le marché national, 50 % de ce traitement portant sur du poisson salé ou séché. Le poisson salé ou séché se détériore rapidement en raison de la technique et des pratiques d'hygiène rudimentaires employées. D'une manière générale, on peut dire, à propos de ces méthodes simples de traitement qu'il existe dans la région un besoin d'amélioration des techniques et des installations, ainsi que de diversification des produits.

63. La Chine possède, sur les côtes et dans les principaux secteurs de pêche intérieure, des installations de congélation et des entrepôts frigorifiques. Dans les autres pays d'Asie, comme l'Indonésie, les Philippines et l'Inde, la majorité des usines de congélation sont utilisées pour les crevettes et les poissons destinés à l'exportation. En Thaïlande par contre, l'industrie de la congélation et les entrepôts frigorifiques semblent bien répartis sur toute l'étendue du pays.

64. La conserverie est concentrée en Thaïlande, en République de Corée, aux Philippines et en Birmanie. Ces quatre pays assurent 87 % de la production de conserves de poisson, de crustacés et de mollusques dans la région. La Thaïlande est devenue depuis quelques années un important exportateur de conserves, de thon en particulier, dont la matière première était importée à raison de 65 % en 1985. L'Indonésie a développé depuis quelques années son industrie de la conserverie, mais ce développement a été ralenti par le manque de boîtes, problème qui devrait être résolu avec la construction d'une usine de fer-blanc. Les fabriques locales se plaignent également de manquer de matières premières parce que les producteurs indonésiens préfèrent vendre le thon congelé à des conserveries situées à l'étranger. En Chine, la conserverie est handicapée par des équipements et une technologie périmés et l'absence de gammes de produits rentables en nombre suffisant. Les principaux obstacles à l'exportation de conserves sont le manque de variété des produits offerts et les insuffisances du conditionnement et de l'impression sur les boîtes.

65. Le principal producteur de farine de poisson de la région est la Thaïlande, la Chine venant au second rang. En Thaïlande, près de 800 000 tonnes de poisson de rebut sont transformées annuellement en 200 000 tonnes de farine de poisson, dont 50 % sont exportés. Cette farine a une faible teneur en protéines et elle contient habituellement plus de 20 % et parfois jusqu'à 30 % de sable, ce qui explique qu'elle ne soit pratiquement pas exportée en Europe ou au Japon.

Amérique latine

66. En ce qui concerne les capacités de traitement, on peut dire que la majorité des pays de la région disposant en quantité suffisante de ressources industriellement exploitables possèdent une capacité de traitement qui correspond au volume de ces ressources et, dans certains cas, l'excède. Les pays qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas été en mesure de développer leur industrie de la pêche en raison de difficultés économiques et du fardeau d'une balance commerciale des pêches négatives, en sont arrivés au point d'essayer de parvenir à une substitution des importations aussi importante que possible, mais toujours à partir de matières premières importées.

67. Pour la région dans son ensemble, l'industrie de la pêche continue à s'intéresser principalement à la fabrication de farine en raison de l'importance de la demande extérieure et de la rentabilité à attendre de ce type de production. Il ne faut pas oublier que l'Amérique latine, en 1983, assurait 43 % des exportations mondiales de farine de poisson. La production destinée à la consommation humaine directe a connu une augmentation, qui toutefois n'est pas en rapport avec les besoins alimentaires de la région. Cette situation est due au fait que l'activité des pêcheries a été essentiellement tournée vers l'exportation et que, de plus, les produits de la mer sont peu abordables pour une population qui, dans l'ensemble, a un faible pouvoir d'achat.

Tableau 5

	<u>Production totale des pays d'Amérique latine (en tonnes)</u>
	<u>1983</u>
Poisson frais, réfrigéré ou congelé	526 329
Poisson séché, salé et fumé	74 116
Crustacés et mollusques	225 529
Produits et préparations de poisson	272 791
Produits et préparations de crustacés et de mollusques	6 759
Huiles et graisses	79 732
Farine de poisson	1 202 750

Source : FAO.

68. Le cas du Pérou est particulièrement intéressant car l'industrie de la pêche y a subi le contrecoup de la modification de la composition biologique des mers péruviennes sous l'effet du phénomène appelé "El Niño". La présence de l'anchois a permis une augmentation régulière de la production de farine et d'huile de poisson qui a fait du Pérou le premier exportateur mondial de produits à base de poisson. Avec le déclin de l'anchois et l'apparition en quantités importantes d'espèces commerciales comme la sardine, la carangue et le maquereau, il a fallu reconvertir l'industrie dans la fabrication de produits destinés à la consommation humaine directe. La réduction radicale des prises d'anchois a provoqué à partir de 1976 une crise de l'industrie de la farine et de l'huile de poisson. La situation actuelle se caractérise par une réorganisation des capacités marquée par une réduction du nombre des unités de production. Par contre, la conserverie s'est développée extrêmement rapidement depuis 1976, par suite de l'abondance de sardines, de telle sorte que la capacité installée est excédentaire par rapport au volume des prises autorisées.

69. L'industrie du poisson congelé rencontre des problèmes similaires à ceux de la conserverie. Sa croissance a reposé sur l'exploitation du merlu. Lorsque les stocks de cette espèce ont diminué, on a enregistré une réduction marquée de l'utilisation de la capacité installée. La surcapacité d'une partie de l'industrie de la pêche due à des modifications de la composition des prises a contraint l'industrie péruvienne de la pêche à se reconvertir dans un type de production principalement orienté vers la consommation humaine directe, pour le marché national et pour l'exportation.

70. Depuis quelques années, les gouvernements d'Amérique latine ont montré un certain intérêt pour la mise au point de nouvelles techniques de fabrication de produits destinés à la consommation humaine, permettant de tirer un meilleur parti des espèces disponibles en quantités importantes et d'offrir des produits s'adressant à un marché étendu en raison de leur bas prix. Cuba, le Mexique et le Pérou, suivis par l'Equateur, le Salvador, le Nicaragua et le Venezuela ont fait des progrès importants dans ce domaine.

71. Les pays qui ont développé l'industrie de la farine de poisson (Pérou et Chili), de la réfrigération (Argentine et Uruguay) et de la conserverie (Equateur, Pérou et Chili) pour pénétrer sur les marchés étrangers avec leurs produits ont dû adopter des technologies leur permettant d'affronter la concurrence internationale. Les divers stades du cycle de production ont donc été optimisés. On notera particulièrement, à cet égard, le rendement élevé des navires de pêche hauturière au Chili, et l'efficacité du traitement de la matière première pour la fabrication de farine de poisson.

72. Dans le domaine de la production de poisson blanc congelé en Argentine et en Uruguay, des niveaux de rendement intéressants ont été obtenus dans l'utilisation de la main-d'oeuvre, des machines et des équipements disponibles localement. L'Argentine, en particulier, est parvenue à produire localement la presque totalité de ses machines et de ses équipements, à l'exception des machines à fileter et de certains composants des équipements de réfrigération faisant appel à une technologie très avancée. Il s'est créé en Argentine toute une industrie de fournitures aux pêcheries qui est devenue capable d'exporter des usines de réfrigération clefs en main. Dans ce même domaine, ainsi que dans la conserverie, le Brésil a également atteint un niveau important d'auto-suffisance technologique.

E. Commercialisation intérieure

73. Les statistiques de production dans les pays en développement sont à utiliser avec précaution, mais le rapport entre les exportations et la production des principaux groupes de produits de la pêche indique l'importance pour chacun de ceux-ci de la consommation nationale. Près des trois quarts du poisson frais, réfrigéré ou congelé de même que la quasi-totalité des crustacés et mollusques, près de la moitié des conserves de poisson et des deux tiers de la farine de poisson produits dans les pays en développement sont destinés à l'exportation. Par contre, la presque totalité du poisson séché, salé ou fumé est consommée localement de même que, peut-on le supposer, la totalité du poisson frais qui ne figure pas dans les statistiques de production. On peut tout naturellement en conclure que la plus grande partie de la consommation locale de poisson consiste en poisson frais traité suivant les méthodes traditionnelles.

74. Il y a beaucoup à faire pour améliorer les systèmes de commercialisation locaux. Dans beaucoup de pays en développement, le poisson est souvent déversé sur des plages de sable ou un sol malpropre pour être trié et vendu et seule la population vivant près des points de débarquement peut se procurer du poisson de bonne qualité parce que fraîchement pêché. Quand on s'éloigne davantage, de sérieux problèmes de qualité se posent. Il faudrait promouvoir l'utilisation de boîtes en fibre ainsi que d'autres types de récipients pour le transport du poisson depuis le bateau jusqu'au marché au poisson. Certains pays en développement, toutefois, sont parvenus à créer des chaînes de réfrigération et de commercialisation, mais celles-ci semblent limitées à quelques grands centres urbains. Les pays qui prévoient une augmentation de la consommation de produits de la pêche devraient faire porter une grande partie de leur effort sur le développement des chaînes de froid.

F. Commerce international

75. Avant l'application du nouveau droit de la mer, un tiers environ de la production mondiale de produits de la pêche était commercialisé internationalement. Depuis l'application du nouveau système, dont on pense qu'il a entraîné la redistribution de 14 millions de tonnes, soit environ 20 % des prises mondiales annuelles, un certain nombre de pays qui étaient d'importants exportateurs de poisson et de produits de la mer, sont devenus importateurs nets. L'Espagne, par exemple, qui a perdu son accès aux zones de pêche situées en dehors de sa Zone économique exclusive, après avoir été exportatrice nette au cours des années 70, est maintenant importatrice nette. Le cas du Japon est analogue, mais cette tendance s'y dessinait déjà au milieu des années 70.

76. En 1984, le volume du commerce international de produits de la pêche était de 11,9 millions de tonnes et la valeur des importations a atteint 17 381 millions de dollars. Les pays en développement comptaient pour 12 % de ces importations et les Etats-Unis, le Japon et l'Europe occidentale pour 81 %. Les Etats-Unis et l'Europe occidentale ont été les principaux importateurs au cours des dernières années, et c'est seulement depuis peu que le Japon est devenu le premier importateur de poisson.

77. La part des pays en développement dans le commerce international des produits de la pêche a connu une évolution remarquable au cours des 25 dernières années. Alors qu'en 1961 la part des pays en développement dans les exportations était de 35,5 % en volume mais de 20 % seulement en valeur, elle était en 1984 de 37,7 % en volume et de 44,6 % en valeur. Ce changement traduit la diversification des exportations des pays en développement au profit de poisson "cher" et au détriment d'espèces bon marché (comme l'anchoveta). Actuellement, près de 84 % des exportations de crevettes, deux tiers du poisson congelé, un tiers des conserves de poisson et près de la moitié des conserves de crustacés proviennent de pays en développement.

Tableau 6

Exportations de poisson et de produits de la pêche

	<u>1961</u>	<u>1965</u>	<u>1970</u>	<u>1975</u>	<u>1980</u>	<u>1984</u>
<u>Volume (1 000 t)</u>						
Total	4 471	6 265	7 433	7 677	10 143	11 923
Pays développés	2 884	4 047	4 513	5 127	6 318	7 423
Pays en développement	1 587	2 218	2 920	2 550	3 825	4 500
<u>Valeur (millions de dollars)</u>						
Total	1 283	1 938	2 945	6 361	15 233	15 955
Pays développés	1 028	1 471	2 004	4 126	9 198	8 836
Pays en développement	255	467	941	2 235	6 035	7 119

Source : FAO.

78. Malgré l'apparition de plusieurs nouveaux pays exportateurs parmi les pays en développement, les exportations de produits de la pêche demeurent limitées à quelques pays. Quatre d'entre eux /Chili, République de Corée, Mexique, Taïwan (Chine), Thaïlande/ assuraient en 1984 41 % des exportations et les 19 principaux exportateurs comptaient pour 80 % des exportations des pays en développement.

79. La pénétration des pays en développement sur le marché se heurte à trois types principaux d'obstacles. Deux d'entre eux, les barrières tarifaires et non tarifaires, sont le fait des gouvernements. Le dernier est commercial et concerne les caractéristiques du marché, la qualité et les circuits de distribution.

80. Au cours du Tokyo Round, dernière série de négociations commerciales multi-latérales, les tarifs douaniers NPF (nation la plus favorisée) applicables aux produits de la pêche ont été ramenés de 6,5 % en moyenne à 4,1 %, soit une réduction de plus d'un tiers. Le tableau qui suit montre que les tarifs douaniers NPF qui étaient plus élevés pour les produits transformés que pour les produits non transformés ont également été moins diminués. Il convient d'observer que le tarif douanier moyen, pondéré en fonction de la valeur des importations, tend à minimiser le degré de protection. La progressivité en fonction du degré de transformation est plus importante que ne l'indique le tableau. Les tarifs douaniers NPF applicables aux conserves de thon et de bonite, par exemple, sont respectivement de 24 et 25 % dans la CEE 16/.

Tableau 7

Tarifs douaniers des pays industrialisés*

<u>Produits</u>	<u>Avant le Tokyo Round</u>	<u>Après le Tokyo Round</u>	<u>Réduction</u>
	<u>%</u>	<u>%</u>	<u>%</u>
Produits de la pêche	6,5	4,1	37
Transformés	6,3	4,0	37
Non transformés	9,2	6,3	31

* Moyenne de toutes les positions tarifaires (c'est-à-dire aussi bien des positions bénéficiant de l'admission en franchise que des positions passibles de droits) pondérées en fonction du total en 1977 des importations des pays suivants : Autriche, Canada, CEE, Finlande, Japon, Norvège et Etats-Unis.

81. Les accords préférentiels constituent également un problème important en ce qui concerne la pénétration sur le marché. Par exemple, dans le cadre de la Convention de Lomé entre la CEE et les pays ACP, tous les produits de la pêche en provenance de ces pays sont admis en franchise de droits. 39 % des importations de la CEE sont couverts par des accords de ce genre, contre seulement 12 et 2 %, respectivement, pour les importations du Japon et de l'Amérique du Nord.

82. L'emploi de contingents tarifaires qui prévoient des tarifs douaniers réduits pour une quantité déterminée de poisson importé est très répandu car ils constituent, pour les pays importateurs, un instrument dont la souplesse

permet une bonne adaptation à l'évolution de l'offre et de la demande intérieure. L'importation de conserves de thon aux Etats-Unis, par exemple, fait l'objet d'un tarif douanier préférentiel pour un contingent correspondant à 20 % de la consommation intérieure de l'année précédente, au-dessus duquel les tarifs douaniers sont plus que doublés.

83. Le commerce se heurte également à une grande variété d'obstacles non tarifaires. Il s'agit, notamment des licences, des problèmes de devises, des dépôts préalables, des surcharges et des normes. Les normes, qui comprennent les réglementations sanitaires, les spécifications en matière sanitaire ou les spécifications relatives à la définition des produits, les prescriptions en matière d'emballage, etc., sont très largement usitées dans le commerce du poisson. On considère qu'elles gênent beaucoup le commerce. Dans la mesure où elles ne sont pas appliquées de manière identique à tous les fournisseurs et/ou elles sont d'une observation difficile, elles peuvent être la source de problèmes administratifs, et entraver ainsi la libre circulation des marchandises.

84. Il est difficile pour les pays en développement de pénétrer sur le marché des pays développés avec un produit ou une marque nouvelle. En effet, quelques produits de marque bien connus ont sur ces marchés une position dominante. La pénétration sur de nouveaux marchés implique un certain nombre de dépenses supplémentaires qui sont dissuasives pour les exportateurs des pays en développement, qui préfèrent donc s'attaquer à de nouveaux marchés dans le cadre de coentreprises.

85. Un des plus grands problèmes en matière d'importation de produits à base de poisson, en particulier ceux à grande valeur ajoutée, concerne la garantie de qualité et le service. Les grandes marques importent seulement les produits qui répondent à leurs exigences élevées de qualité. En outre, les producteurs des pays en développement doivent, pour produire et exporter certains produits transformés sur un marché déterminé, obtenir l'agrément des autorités compétentes.

86. Plusieurs canaux de distribution sont utilisés pour introduire des produits transformés sur de nouveaux marchés : vente sous la marque de l'exportateur par l'intermédiaire d'importateurs et de distributeurs, vente à des acheteurs qui utilisent leur propre étiquette, et conditionnement en association.

87. Les accords de conditionnement en association ou des coentreprises présentent l'avantage de permettre de produire sous une marque bien connue et de disposer pour la commercialisation d'un système de distribution nationale, ce qui garantit une part de marché appréciable et un volume de ventes important. Parallèlement, le pays en développement concerné a la possibilité de bénéficier de technologies et de méthodes de gestion évaluées.

Notes

1/ Rapport de la Réunion préparatoire régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue de la première Consultation sur l'industrie de la pêche, Lima (Pérou), 27-30 mai 1986, UNIDO/PC.148; Rapport de la réunion préparatoire régionale pour l'Afrique en vue de la première Consultation sur l'industrie de la pêche, Dakar (Sénégal), 16-19 septembre 1986, IPCT.3; Oscar de Porto, Informe Regional sobre la Industria Pesquera en Latinoamérica, 8 avril 1986, UNIDO/PC.135; J. Weber et H. Durand, Le secteur des pêches dans les pays d'Afrique, 15 octobre 1986, UNIDO/IPCT.2; INDOFISH, The Fisheries Industry in selected Asian countries, décembre 1986, UNIDO/IPCT...

2/ Agriculture : Horizon 2000, FAO, Rome, 1981, p. 82 du texte anglais.

3/ La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a été close à la signature le 9 décembre 1984, après avoir été signée par 159 pays. Elle entrera en vigueur 12 mois après la date de dépôt du soixantième instrument d'adhésion. A la date du 19 novembre 1985, 25 de ces instruments avaient été déposés auprès du Secrétaire général.

4/ On trouvera une liste d'accords de pêche bilatéraux dans la publication de la FAO intitulée : Fisheries Report No. 293, Expert Consultation on the Conditions of Access to the Fish Resources of the EEZ, Rome 1983.

5/ FAO, Agriculture : Horizon 2000, 1981.

6/ World Bank, Fishery, Sector Policy Paper, Washington, 1982. :

7/ David Thomson, "Conflict within the fishing industry", ICLARM, Newsletter, juillet 1980.

8/ FAO, Rapport de la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches, Rome, 1984, p. 22 du texte anglais.

9/ FAO, Agriculture : Horizon 2000, 1981.

10/ FAO, Rapport de la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches, Rome, 1984, p. 36 du texte anglais.

11/ FAO, op. cit., p. 17 du texte anglais.

12/ FAO, Annuaire statistique des pêches, 1985.

13/ Rapport final de la Réunion d'experts sur le développement des petits ateliers de construction et de réparation navales pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, La Havane, 9-12 novembre 1982, ED/WG.375/41, ONUDI, Vienne.

14/ Banque mondiale, op. cit.; et FAO, op. cit.

15/ Fish handling and processing in tropical Africa, INFOFISH, No 5/85, p. 33 du texte anglais.

16/ D'après Carl-Christian Schmidt. Trade in Fish: Problems arising from the New Regime of the Sea. OECD Observer No. 137, novembre 1985.